

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20201207-001****du 07 décembre 2020****n°001****page 1/3****EXTRAIT:**

**GRAND
CHÂTELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice :

PRESENTS (24) : M.ABELIN, M.PICHON, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINE, Mme LAVRARD, M.PREHER, M.CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.AURIAULT, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD, M.TARTARIN

POUVOIRS (1) : M.MEUNIER donne pouvoir à M.ABELIN

EXCUSES (1) : Mme GODET

Nom du secrétaire de séance : Henri COLIN

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**OBJET : Attribution de subventions et individualisation de crédits au titre du contrat de ville – Dernière programmation pour l'année 2020**

Par délibération n°12 du conseil communautaire du 13 avril 2015, le cadre et les objectifs du contrat de ville couvrant la période 2015-2020 ont été adoptés. Il définit une nouvelle géographie prioritaire, composée de deux quartiers « Ozon- Les Renardières- Le Lac" (quartier n°1), et "Châteauneuf – centre-ville" (quartier 2), pour y développer des actions visant à réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain.

Cette politique concourt à intervenir sur les 3 piliers qui sont la cible de cette politique publique :

- I - Le développement économique et l'emploi,*
- II - Le cadre de vie et le renouvellement urbain,*
- III - La cohésion sociale,*

en agissant de manière transversale sur l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la citoyenneté.

Par la délibération n°20 du conseil communautaire du 8 juillet 2019, la collectivité a adopté la prolongation du contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2022, et renforcé certaines priorités liées à la cohésion sociale, l'insertion et l'emploi, et le cadre de vie.

* * * * *

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU le décret 2001-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la délibération n°12 du conseil communautaire du 13 avril 2015 relative à l'adoption du contrat de ville 2015-2020,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20201207-001

du 07 décembre 2020

n°001

page 2/3

VU la loi du 22 janvier 2019 du Premier Ministre relative à la définition de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, portant prolongation des contrats de ville jusqu'en 2022,

VU la délibération n°20 du conseil communautaire du 8 juillet 2019 pour l'adoption de la prolongation du contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2022,

VU l'arrêté n°1247 sur l'avance de subvention aux associations et structures signé le 15 mai 2020, attribuant des subventions pour les actions habituellement financées au titre du contrat de ville pour le premier semestre,

VU l'arrêté n°1446 du 06 juillet 2020 relatif au versement complémentaire de la première programmation du contrat de ville,

CONSIDERANT les objectifs prioritaires du contrat de ville, regroupés en 3 piliers : développement économique et emploi, cadre de vie et renouvellement urbain, cohésion sociale,

CONSIDERANT les avis du comité technique du contrat de ville du 18 février 2020,

CONSIDÉRANT l'adéquation avec les priorités du contrat de ville, des projets et actions présentés par les structures.

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de verser aux associations et structures les financements tels que présentés dans le tableau ci-après, pour un montant de 15 000 € :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20201207-001****du 07 décembre 2020****n°001****page 3/3**

Structures	Actions	Montant attribué en 2019	Subvention attribuée 2020
MJC les Renardières	Suivi de l'opération ANRU Lac-Renardières - mémoire de quartier <i>Temps d'animations et concertation et travail artistique</i>	5 000 €	5 000 €
Club FACE – Fondation agir contre l'exclusion	CV Vidéo <i>Réalisation de CV vidéo pour des demandeurs d'emploi (travail sur le savoir être et la confiance en soi)</i>	2 500 €	2 500 €
CIDFF – Centre d'information des droits des femmes et de la famille	Quartiers solidaires- insertion professionnelle <i>Immersion en entreprise via le marrainage et accompagnement de femmes éloignées de l'emploi</i>	Nouvelle action	3 000 €
Ecole de la 2ème Chance – Fabrique du numérique	Initiation numérique – inclusion numérique <i>Ateliers de découverte des métiers du numérique</i>	Nouvelle Action	3 000 €
CIF – SP Solidaire entre les âges	Action de cohésion sociale <i>Développement des actions de ravitaillement, accès aux droits, lutte contre l'isolement des personnes en difficulté durant le confinement</i>	Nouvelle Action	1 500 €
			15 000 €

– d'autoriser le président, ou son représentant, à signer les pièces relatives à cet objet.

La dépense sera imputée sur le compte budgétaire 824/6574/4500.

Vote : Adopté à l'unanimité